

Amiens, le 07/01/2019

LA DIRECTRICE GENERALE

Vu la sixième partie, livre I, titre 4, chapitre 3 du Code de la Santé Publique et notamment son article L 6143-7 ;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

Vu le décret du Président de la République en date 1^{er} septembre 2015 nommant Madame Danielle PORTAL en qualité de Directrice Générale du C.H.U. d'Amiens ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 11 septembre 2015 nommant Madame Danielle PORTAL en qualité de Directrice Générale du C.H.U. d'Amiens ;

Vu le contrat de travail à durée indéterminée établi le 9 avril 2018 entre Rézak IDRIS et le CHU Amiens Picardie pour un recrutement en qualité de Directeur chargé du contrôle de gestion et de la performance à compter 1^{er} juin 2018 ;

Vu la note de service n°49/2018 du 15 mai 2018 modifiant l'organigramme général du CHU Amiens Picardie ;

DECIDE

Article 1^{er} : Délégation permanente est donnée à Madame Francine ACLOQUE CAUWET, agent du Pôle Efficience, Finances et Qualité, pour signer les attestations de résidence des résidents domiciliés au Centre Saint Victor.

Article 2 : Cette délégation de signature prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de France – Préfecture de la Somme et prendra automatiquement fin au changement d'affectation de Madame Francine ACLOQUE CAUWET.

La Directrice Générale

Danielle PORTAL

Le Chargé de Clientèle

Francine ACLOQUE CAUWET

